

LE DÉMOCRATE CHRÉTIEN

JAB
CH-1205 Genève
PP | Journal

TRANSPORTS PUBLICS

VOTATION DU 21 MAI

08 | Guillaume Barazzone,
bilan à mi-mandat au CN

11 | Construire
pour demain

12 | Découvrez
l'opération Papyrus

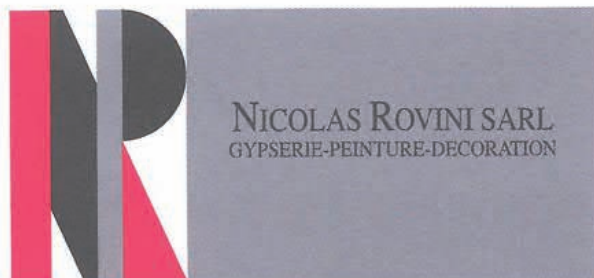
le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié **Charte** Qualité
AGED
2011

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32.54 - rovini@bluewin.ch

LOCATELLI MAX SA
ÉLECTRICITÉ - CÂBLAGE INFORMATIQUE

SWISSCOM *Partenaire*

Rue de Genève 3 - 1225 CHÊNE-BOURG - Tél. 022 348 33 55

AGENDA AVRIL – MAI

Comité directeur (CODIR)

10 avril – 19h00

Siège du parti

Assemblées des délégués PDC Suisse

29 avril – 10h00

Bâle

AG PDC Onex

10 Mai – 20h00

Salle communale d'Onex

AG PDC Lancy

16 Mai – 18h30

Grange Navazza Lancy

Votations

21 Mai

Une votation fédérale, deux votations cantonales et une votation communale (Onex).

Important : Les actions pour la campagne (les stands et les distributions de flyers) seront annoncées début avril par email ainsi que sur le site internet du PDC et notre page Facebook.

AG PDC Veyrier

31 Mai – 18h30

Salle communale de Veyrier

DATE À BIEN NOTER DANS VOTRE AGENDA

Congrès estival du PDC Suisse à Genève

26 août – la journée.

Palexpo centre de congrès



DES CAISSES MALADIES...

Faut-il se résigner, baisser les bras, accepter sans rien faire, année après année, une augmentation inéluctable des primes.

Jusqu'au jour où le système implosera.

Avec pour résultat, une assurance obligatoire qui remboursera le minimum du minimum et des complémentaires qui prendront en charge l'indispensable.

Bref, la fin de la solidarité.

La santé est devenue un marché en expansion d'une façon exponentielle. Il y a de l'argent à se faire. Les coûts explosent dans un canton comme le notre.

Les gouvernements cantonaux n'ont aucun moyen pour agir sur les coûts de la santé, sur les primes ou sur les réserves.

Ils doivent juste se taire et subventionner une part de plus en plus grande de la population.

Le PDC genevois a décidé d'agir et de se battre.

Il s'est associé à un groupe de bonnes volontés (associations de consommateurs, médecins, mouvement populaire des familles, les Conseillers d'Etat Maillard et Poggia) pour réfléchir à la meilleure façon de faire changer les choses.

Résultat, avec l'accord du comité directeur du parti, nous nous associons au lancement de deux initiatives fédérales.

La première, qui reprend l'idée de notre député Vincent Maître, est d'interdire à un élu fédéral d'être membre de conseil d'administration de caisses maladies.

La deuxième demande que les cantons puissent créer une caisse de compensation cantonale ou supra-cantonale qui serait responsable de la gestion des primes et des réserves, comme le font déjà les caisses de compensation chômage.

Les caisses maladies resteraient actives, mais en ne faisant que ce qu'elles savent faire, encaisser et payer les factures.

Les cantons fixeraient les primes et négocieraient les tarifs avec les prestataires de soins, les réserves restant dans le canton

Ils pourront enfin mettre en place une vraie politique de la santé.

Nous allons savoir ce que nous coûtons. Les doutes sur la gestion de réserves et la fixation des primes pourront être levés.

Nous allons pouvoir reprendre notre destin en main. Je vais aller, fin avril, devant le comité du PDC suisse, plaider cette cause en espérant que le parti accepte de s'associer à la récolte de signatures.

Alors c'est parti, on se lance et on se bat...

Bertrand Buchs, président

SOMMAIRE

5 LUC BARTHASSAT

Transports publics, votation du 21 mai : interview

7 CEVA : LA « VOIE VERTE », C'EST POUR 2017 !

8 GUILLAUME BARAZZONE

Retour sur une partie de son bilan à mi-mandat

11 SERGE DAL BUSCO

Construire la Genève de demain

12 LE PDC, VERSION GROUPEMENT FÉMININ

14 PAPYRUS ENFIN !

Régularisation des sans papiers à Genève : historique du processus

15 ASSOCIATION COMMUNALE

Assemblée générale PDC Vernier : compte rendu

Editeur Responsable

Basile Dacorogna, secrétaire général
du Parti Démocrate-Chrétien

Rédacteur en chef

Basile Dacorogna

Graphisme, maquette et réalisation

Loris Grillet, loriskumo.com

Impression

Molésou Impressions - 1400ex.

Contact

Le Démocrate Chrétien

Rue Alcide-Jentzer 9

1205 Genève

T. 022 328 20 11

F. 022 328 88 66

info@pdc-ge.ch

pdc-ge.ch

facebook.com/genevepdc



UNIRESO : DES TARIFS JUSTES POUR UNE OFFRE RENFORCÉE ET ADAPTÉE

Afin de présenter la votation cantonale du 21 mai 2017 concernant la loi modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG) nous avons posé quelques questions à notre Conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, Luc Barthassat.

Quels sont les enjeux de cette nouvelle votation sur les tarifs ?

Luc Barthassat : La baisse tarifaire appliquée suite à l'acceptation de l'initiative de l'AVIVO (Initiative 146) a considérablement fragilisé l'offre de prestations de transport publique ces deux dernières années. On nous avait promis énormément de nouveaux clients, ceux-ci ne sont pas venus. L'offre a donc été réduite pendant les heures creuses, les soirées et week-end.

Sans cet ajustement tarifaire, il faut être clair : il ne sera pas possible de poursuivre le développement de l'offre en transports publics dans le canton. C'est la croissance de l'offre qui rend les transports publics attractifs.

Que pouvez-vous nous dire sur cette nouvelle grille tarifaire combattue par le comité référendaire ?

LB : Les nouveaux tarifs, issu d'un compromis à la commission des transports, préservent les acquis les plus importants de l'IN 146, en maintenant l'attractivité pour les jeunes et les personnes à l'AVS, tout en conservant les prix des billets et abonnements les plus attractifs de Suisse.

En novembre dernier, vous avez annoncé un nouveau développement de l'offre TPG, pourquoi ne pas avoir attendu le résultat de la votation sur les tarifs ?

LB : Dès le 24 avril prochain, les TPG lanceront

4 nouvelles lignes expresses (5+, C+, G+, V+) et ajouteront des courses sur les lignes de tram 12 et 18 aux heures de pointe. Ces nouveaux développements ont été rendus possibles grâce aux enveloppes budgétaires supplémentaires accordées par le Grand Conseil. C'est le fruit du compromis qui a été trouvé en commission des transports avec l'appui de notre commissaire député PDC François Lance.

Quel est aujourd'hui votre regard sur le réseau de transport ?

LB : Notre canton dispose d'un des réseaux les plus denses de Suisse pour les prix les plus compétitifs du pays, comme l'atteste le dernier rapport de l'Office fédéral de la statistique.

Nous devons donc être fiers de nos transports publics et de leurs prestations dans cette période d'austérité financière.

L'enquête BEST[1] (étude comparative de différents systèmes de transports européens) à laquelle Genève participe depuis 2002 montre clairement que si la baisse des tarifs a engendré un premier pic de satisfaction, la baisse d'offre (moins 5% depuis 2014) qui en a découlé a immédiatement entraîné une hausse des mécontents des prestations offertes.

Par ailleurs, à ma demande, les TPG ont consenti d'importants efforts d'économie et d'efficacité ces dernières années. Par exemple en prolongeant la durée de vie des véhicules, et notamment des

tramways ce qui a eu pour effet de diminuer le montant des amortissements annuels.

Comment vous y êtes pris pour maintenir des tarifs plus bas que ceux pratiqués en décembre 2014 ?

LB: Pour augmenter l'offre dans certains secteurs, des solutions ont été développées en impliquant financièrement les communes du canton.

- _ Création de la ligne U entre Chavannes-des-Bois et Collex-Bossy via Versoix en collaboration avec les communes de Chavannes-des-Bois, Collex-Bossy, Versoix ;
- _ Prolongement de la ligne B d'un côté sur Hermance et Chens-sur-Léman et de l'autre côté sur Meinier et Jussy en collaboration avec les communes de Jussy, Meinier, Collonge-Bellerive, Corsier, Anières, Hermance et Chens-sur-Léman ;
- _ Fusion des lignes 32 et 35 en collaboration avec la Ville de Genève.

Toutefois, ces mesures ne sont ni extensibles ni reproductibles à l'infini.

Quels sont les risques d'un statut quo tarifaire pour Genève ?

Depuis décembre 2016, une nouvelle augmentation tarifaire nationale de 3% a été mise en œuvre dans le reste de la Suisse, à l'exception de Genève. Cette situation met le canton de Genève dans une position inconfortable face à la Confédération, qui serait en droit de diminuer sa participation financière aux lignes genevoises régionales, ce qui ferait augmenter d'autant le montant à charge du canton, qui est tenu de compenser le manque à gagner des opérateurs.

Jusqu'ici, tout vous réussit à la tête du DETA, que signifierait pour vous un échec de cette votation ?

On ne peut pas se permettre un échec le 21 mai. La mobilité, c'est comme un puzzle, chaque pièce est importante. Dans le cas présent, les opérateurs de transport membres d'UNIRESO (TPG, Mouettes genevoises et CFF) sollicitent une adaptation tarifaire pour relancer l'offre, il est de mon devoir de les soutenir.

A défaut, les transports publics perdront en attractivité, ce serait un très mauvais signal alors que nous avons prévu de renforcer les lignes CFF sur l'axe Genève-La Plaine, vers Lancy-Pont rouge puis sur la ligne CEVA.

Pour conclure ?

Nous sommes en passe de sortir Genève de l'enlèvement et des blocages qui continuent de faire de notre canton celui où l'on perd largement le plus de temps dans les embouteillages. Pour proposer une alternative crédible aux transports individuels motorisés, nous avons un besoin crucial de disposer de transports publics performants et efficaces.

Nous devons avoir les moyens de la politique que les Genevois ont fortement plébiscité, le 6 juin dernier, c'est la raison pour laquelle je vous invite à voter **OUI le 21 mai** à la loi modifiant la loi sur les transports publics genevois (LTPG).

Propos recueillis par Basile Dacorogna

LA « VOIE VERTE » C'EST POUR 2017 !

La Voie verte est actuellement en cours d'installation et prendra place « sur le toit du tracé du CEVA ». Cette Voie verte qui reliera le Foron et les Eaux-Vives sera mise en service cette année. Elle est appelée à devenir un axe majeur pour les piétons et les cyclistes.

Afin d'en savoir plus nous avons contacté notre Conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, Luc Barthassat.

Plus large qu'une piste cyclable, nous mettons en place la voie verte entre la commune de Thônex et la Ville de Genève: une véritable autoroute pour mobilité douce, autrement dit, un axe de circulation ouvert à tous les moyens de locomotion non motorisés qui se situe en surface, là où quelques mètres sous terre circulera le Léman Express. Et c'est dès 2017 que les habitants de la région pourront s'y déplacer.

Le train en souterrain, les piétons à la surface

La voie verte desservira bientôt tout un bassin de population qui trouvera une alternative efficace pour ses déplacements quotidiens. Les nombreux équipements, commerces et logements situés à proximité constituent autant d'atouts pour les utilisateurs. Cet axe favorisera naturellement un accès direct aux gares CEVA. Elle rendra à l'usage public un vaste espace vert pour la détente et la promenade qui bénéficiera tant aux riverains qu'à une plus large population qui pourra y pratiquer en toute sécurité des loisirs comme le vélo, le roller, la trottinette... Bref la voie verte offrira un environnement agréable et propice à la détente et aux loisirs.

De nouveaux espaces pour les habitants, les promeneurs, la faune et la flore

Cet aménagement permettra de recréer des liens entre le Nord et le Sud des communes traversées, jusqu'alors coupées par l'ancienne voie ferrée, mais aussi de sauvegarder et créer des milieux naturels de grande valeur écologique (milieux pionniers, prairies maigres, haies, etc.) et des habitats fonctionnels pour la faune et la flore.

Luc Barthassat

Conseiller d'Etat PDC chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture



CHIFFRES CLÉS :

3,6 km de long, de Genève-Eaux-Vives à la frontière.

35 000 personnes résident dans le périmètre étudié.

2 stations reliées : Genève-Eaux-Vives et Chêne-Bourg.

Près de 6000 écoliers aux environs.


15 établissements scolaires.

67 684 graines récoltées par le jardin botanique replantées.

2,5 km de piste cyclable.

3 m de cheminement piéton en moyenne.

En tout ce sont **plus de 372 arbres** isolés qui seront plantés sur la Voie verte.

A portrait of Guillaume Barazzone, a man with dark hair, wearing a dark blue suit, a light blue shirt, and a red patterned tie. He is standing outdoors with a blurred cityscape in the background.

GUILLAUME BARAZZONE : QUELQUES RÉALISATIONS DE NOTRE CONSEILLER NATIONAL À BERNE

Guillaume Barazzone a été élu au Conseil national du Parlement suisse en décembre 2013, en milieu de législature comme représentant du Parti Démocrate-Chrétien genevois, succédant ainsi à Luc Barthassat. Il intègre d'abord la Commission des affaires juridiques. Puis suite à sa réélection en octobre 2014, Guillaume Barazzone s'étant fait une bonne réputation à Berne, notamment dans le domaine économique, il change de commission et devient membre de la prestigieuse Commission de l'économie et des redevances dans laquelle il siège depuis 2015.

A ce titre, Guillaume Barazzone est rapporteur sur des objets économiques importants. Il est également médaillé d'argent comme l'un des meilleurs parlementaires genevois par la Tribune de Genève et 24 heures en décembre 2014.

Retour sur une partie de son bilan à mi-mandat.

Quelles ont été vos premières actions au Conseil national ?

Guillaume Barazzone : L'une des premières actions que j'ai entreprises une fois élu a été de proposer la création d'un fond fédéral de dédommagement pour les victimes de l'amiante. C'est une thématique qui me tenait à cœur avant d'être élu à Berne et que je voulais réaliser une fois élu. Des milliers de personnes en Suisse ont été en contact avec de l'amiante pendant des décennies. Certaines d'entre elles ont des séquelles pour le restant de leur vie, beaucoup en sont décédées. La création de ce fond permettra de dédommager les personnes qui ont été victimes de cette exposition nocive pour leur santé. Au-delà du dédommagement financier, il s'agit d'une reconnaissance de l'Etat envers les personnes exposées à l'amiante du risque, pendant longtemps sous-estimé, auxquelles ses personnes étaient exposées. Le Conseil national et le Conseil des Etats ont voté cette proposition, le Conseil fédéral est en train de la mettre en œuvre.

Vous avez également très vite déposé un objet parlementaire pour lutter contre le bruit. La santé est un thème qui vous tient à cœur ?

GB : En tant que maire de Genève, deuxième ville de Suisse, je suis particulièrement sensible aux questions et aux défis que pose l'urbanisation de la société. Mais c'est sûr qu'avec deux parents médecins, la santé est une thématique à laquelle je suis particulièrement sensible. Pour moi, le développement de notre société se fera clairement en milieu urbain. Mais le développement de la ville ne doit pas se faire à n'importe quel prix. C'est un défi particulièrement important pour une ville et un canton aussi dense que Genève. Nous travaillons d'ailleurs de concert sur cette préoccupation avec Luc Barthassat en sans qualité de Conseiller d'Etat en charge de l'environnement du canton. En Suisse, 1,2 million de personnes sont affectée par les nuisances sonores, ce qui engendre un coût global d'environ 1,2 milliard de francs (ce chiffre comprend les coûts de la santé). A ce titre, le bruit en milieu urbain est l'une des principales questions et enjeux de santé publique pour notre société. C'est l'OMS qui le dit, pas moi. C'est pourquoi j'ai fait adopter un postulat qui demande que le Conseil fédéral présente un plan national de mesures pour lutter contre le bruit. En Ville de Genève par exemple, nous consacrons une part importante des investissements à équiper les

voies de circulation de revêtement phonoabsorbant. La différence dans certains quartiers avant et après la pose de ce revêtement est saisissante. Cela peut complètement changer la vie dans certains quartiers ! Toutefois, la lutte contre le bruit devrait principalement se faire à la source, là d'où vient le bruit. Il ne suffit pas de poser du revêtement phonoabsorbant ou du double vitrage. Il faut que la Confédération encourage par exemple l'acquisition de pneus de voitures moins bruyants ou de pots d'échappements silencieux afin de réduire la formation et la propagation du bruit excessif.

Vous vous êtes également illustré à propos des activités de La Poste à l'étranger. Pouvez-vous nous en dire plus ?

GB : J'estime que les activités de La Poste doivent principalement se concentrer en Suisse. En tant qu'entreprise publique, La Poste joue un rôle important de service public. Je trouve inadmissible que La Poste ferme de plus en plus de bureaux de poste de quartier (1800 offices postaux ont été fermés ces 15 dernières années) au nom de la rentabilité de l'entreprise tout en développant des activités peu, voir pas rentables du tout, à l'étranger. La Poste doit respecter le mandat du Conseil fédéral en ne prenant pas de risques financiers dans des activités à l'étranger. C'est pourquoi j'ai interpellé le Conseil fédéral sur la stratégie dite du Hunter pour laquelle a opté La Poste en France notamment par le biais de sa filiale Car Postal France. Ma motion a été acceptée par le Conseil national mais malheureusement rejetée par le Conseil des Etats. Toutefois cette motion a eu le mérite de soulever le débat sur les activités risquées de La Poste à l'étranger. Plusieurs acteurs m'ont d'ailleurs soutenu dans ma position. La société Car Postal France a d'ailleurs été condamnée depuis par la justice française en 1^{re} instance pour violation des accords de libre échange entre la Suisse et l'Union européenne. C'est problématique ; affaire à suivre.

Récemment, vous avez également obtenu une victoire sur votre motion sur la pénalisation du commerce des espèces menacées. Pourquoi avoir déposé cette motion ?

GB : Au-delà de la protection de ces espèces, il y a un énorme enjeu écologique auquel nous faisons face. Concrètement, ce que demande cette motion c'est le fait de considérer le commerce industriel ou

coutumier d'espèces menacées ou de produits qui en sont issus comme un crime alors qu'il est considéré actuellement comme un simple délit. Une multitude d'espèces de la faune et de la flore sont aujourd'hui menacées d'extinction à travers le monde par la pratique du braconnage, de la pêche excessive et du commerce illégal. Or ces espèces sont vitales à notre survie ! Aujourd'hui, le poisson représente 16% des protéines absorbées par l'homme. Il en résulte que la pêche constitue une source de nourriture importante pour l'alimentation d'un milliard de personnes, surtout dans les pays du Sud. Si nous ne faisons rien, nous courons à la catastrophe ! Cette motion a été acceptée par le Conseil national et le Conseil des Etats. Le Conseil fédéral doit désormais prendre des mesures et proposer une modification législative. La plupart des états voisins ont adopté des sanctions très lourdes à l'encontre des trafiquants d'espèces menacées. En France par exemple, l'amende à l'encontre des contrevenants peut s'élever jusqu'à 1 million d'euros alors qu'en Suisse le plafond de l'amende est de 40 000 francs, ce qui est une somme ridicule et indolore pour les bandes organisées qui opèrent ces crimes. Il faut éviter que la Suisse devienne une plaque tournante de ce commerce. Pour éviter cela il faut que la lutte contre le commerce illégal d'espèces protégées et menacées soit renforcée en Suisse.

Quels sont les dossiers sur lesquels vous travaillez en ce moment ?

GB : En tant que membre de la Commission de l'économie et de redevance, je travaille actuellement avec mes collègues sur une flexibilisation de la Loi sur le travail. L'enjeu est d'adapter à la réalité d'aujourd'hui cette loi qui avait été taillée pour le secteur industriel et qui est restée relativement inchangée depuis. Notre but est de rendre le cadre législatif plus flexible pour les employeurs mais également pour les employés en favorisant notamment la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle. Il s'agit par exemple de donner une place plus importante au télétravail.

L'autre gros dossier sur lequel nous commençons à travailler est la nouvelle loi sur la réforme de l'imposition des entreprises. Après l'échec de la RIE3 devant le peuple, nous devons rapidement trouver un compromis politique afin de moderniser

notre système fiscal pour les entreprises afin de rester compétitif, attractif et pourvoyeur d'emplois pour la classe moyenne. L'enjeu est de taille pour trouver un projet équilibré, mais en tant que parti du centre-droit le PDC peut jouer un rôle de leader dans ce dossier entre les partis de gauche et de droite. Nous avons d'ailleurs été auditionnés récemment avec Gerhard Pfister à la table ronde organisée par le Conseil fédéral. Nous pouvons également compter sur l'excellent travail de Serge dal Busco à la tête des finances du canton pour avancer dans ce dossier. Il s'agit d'un dossier essentiel la prospérité de la Suisse et de Genève en particulier.

Propos recueillis par Basile Dacorogna



CONSTRUIRE LA GENÈVE DE DEMAIN

Serge Dal Busco, vous avez inauguré le 2 mars dernier le nouveau bâtiment des lits des HUG. Un investissement majeur pour les habitant-e-s de notre région.

SDB: Effectivement. Je suis très fier des équipes de l'Office des bâtiments qui ont assuré avec brio, sur le plan technique et financier, la maîtrise d'ouvrage de ce magnifique projet. Cet édifice va changer en profondeur la vie des collaborateurs et des utilisateurs des HUG. Les patients occuperont leur chambre seuls ou à deux, alors qu'aujourd'hui ils la partagent avec six ou sept autres personnes. Ce n'est pas qu'une question de confort: cela améliorera la sécurité des soins en diminuant le risque d'infections nosocomiales.

C'est aussi le résultat de la politique d'investissement volontariste menée depuis plusieurs années dans notre canton...

SDB: Tout à fait! Depuis 2010, nous avons doublé le montant de nos investissements en le portant à près de 700 millions de francs par année. C'est un effort majeur qui s'inscrit dans la durée. Ce choix politique assumé vise à rattraper les immenses retards que nous avons accumulés au cours des trente années antérieures dans l'adaptation de nos infrastructures. Cela permettra de placer Genève à la pointe pour les cinquante années à venir.

Alors bien sûr, le niveau d'endettement du canton ne nous laisse qu'une marge de manœuvre réduite, tant pour les investissements que pour le fonctionnement de l'Etat. Il faut faire des choix, fixer des priorités et concentrer les investissements sur les infrastructures essentielles au développement de notre canton et à la qualité de vie de ses habitant-e-s. Ces derniers mois, nous avons célébré successivement l'inauguration du nouveau bâtiment de la haute

école de gestion à Batelle, le bouquet de chantier de l'école de commerce de Frontenex ou encore les étapes 5 et 6 du Centre médical universitaire. Suivra bientôt l'inauguration de la nouvelle étape de la Maternité.

Qu'il s'agisse du domaine de la formation ou de celui de la santé, ce sont là des secteurs cruciaux pour projeter notre canton dans l'avenir. Sans oublier, bien sûr, le projet du CEVA qui va permettre de réinventer les déplacements dans notre agglomération.

Et vous avez aussi décidé, au sein de l'office des bâtiments (OBA) que vous chapeautez, de mettre l'accent sur les investissements qui permettront de faire des économies d'énergie...

SDB: J'y tiens particulièrement. L'OBA a conclu en janvier une convention avec les SIG: la production d'énergie solaire photovoltaïque va devenir la règle sur les bâtiments de l'Etat. La surface de toiture susceptible d'être équipée est de quelque 50 000 m². Un beau potentiel et un pas de plus vers une alternative aux énergies fossiles.

La haute performance énergétique du nouveau bâtiment des lits en est une autre illustration. L'édifice utilise au mieux la lumière naturelle, récupère l'eau de pluie, intègre des panneaux solaires, un système de ventilation naturelle et des systèmes de récupération de chaleur. Au final, plus de deux tiers des besoins totaux en chaleur proviennent de récupération d'énergie et de sources renouvelables.

Propos recueillis par Basile Dacorogna



LE PDC, VERSION GROUPEMENT FÉMININ

Couple et famille. Parents et enfants. Place de l'enfant. Le droit est-il plus fort que l'amour ?

Depuis quelques mois, les Démocrates-chrétiennes se sont intéressées à la famille en pointant leurs regards sur l'enfant qui ne vit pas toujours son épanouissement entouré de ses deux parents.

Profitant de ses experts PDC, nous avons ainsi invité le 10 janvier dernier Alia Chaker Mangeat, Conseillère municipale en ville de Genève, et Sébastien Desfayes, ancien Président du parti cantonal, tous deux avocats, afin d'aborder les nouvelles règles du divorce, tant au niveau juridique qu'au niveau fiscal. Ne l'oublions pas, si toute séparation provoque un choc émotionnel violent, un divorce coûte cher, au niveau pécuniaire. Cette nouvelle situation de vie peut parfois bouleverser les ressources financières d'une famille et accentuer la détresse humaine vécue par l'un ou l'autre, bien sûr ressentie par l'enfant.

Après une première réforme en l'an 2000 où l'abandon de la notion de faute pour les conjoints et l'opposition durant quatre ans ont été mentionnés, la révision de 2014 introduisait l'autorité parentale conjointe et la garde partagée courante.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Droit du divorce apporte des modifications majeures. Si le principe de garde n'a pas réellement changé, il s'agit toutefois de mieux tenir compte des parents et de leur situation géographique. Comment vivre le déménagement de ses enfants à plusieurs centaines,

voire milliers de kilomètres par exemple, lorsque l'ex-conjoint choisit de refaire sa vie ailleurs ?

Le droit de la famille égalitaire est toujours souhaité, toutefois l'entretien de l'enfant est dorénavant pris en compte, le temps consacré à l'enfant est considéré comme une contribution par le conjoint pour l'enfant et pour le conjoint qui s'occupe de lui. On constate aussi un élargissement du droit de l'enfant puisqu'il peut être entendu, notamment sur les conditions d'entretien et sur les conditions de garde. M^e Desfayes rappelle que le mariage assure la solidarité due entre les conjoints. L'appui entre concubins est évidemment moins formel, moins réglementé, donc plus difficile à faire respecter.

M^e Chaker Mangeat quant à elle nous rend attentifs à la fiscalité et à l'imposition séparée des conjoints s'opérant avec effet rétroactif au 1^{er} janvier de l'année en cours. Ceci sous-entend de ne pas négliger les conseils des professionnels en matière juridique et d'effectuer sa modification de statut rapidement. Comme le droit des enfants prime avant tout, il n'y a plus de différence entre l'enfant issu d'un mariage ou d'une union libre ; ce qui compte, c'est la contribution d'entretien et la compensation de la mère.

Nous retiendrons que l'avocat-e reste un relai essentiel pour formaliser au mieux, et dans les meilleurs délais, le changement de situation familiale, surtout lorsqu'il y a des enfants et des enjeux financiers. Merci à Alia et Sébastien pour leur expertise et la sensibilité placée dans leurs explications délicates.

Et quand l'amour est plus fort que la séparation...

Vivre la naissance d'un enfant reste l'événement le plus émotionnel qui soit. Devenir maman, devenir

papa... quelle étape, découvrir un petit être, entrer dans une vie à trois, s'y préparer, ...

Et si les perspectives nouvelles s'orientaient vers le couple uni, autour de l'enfant, dès sa naissance, avec une présence harmonieuse, reconnue légalement, donc facilitée et ouvrant la voie aux nouveaux parents en partageant bonheur et tâches quotidiennes. Et si les nouveaux papas pouvaient grâce à cette ouverture sociétale mieux s'impliquer auprès de leur enfant dès les premiers jours, ou choisir de prendre le relai lorsque la maman recommence son activité professionnelle ; et si le fait de rester un peu plus avec son enfant participait à mieux comprendre son rôle éducatif...

Le groupement des femmes démocrates-chrétiennes s'est ainsi intéressé à l'initiative populaire fédérale «Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille» en invitant Christophe Barbezat, secrétaire général adjoint du PDC VD, et porteur de cette initiative.

Pourquoi soutenir le congé paternité et pourquoi cela concerne-t-il toute la famille ?

Dans l'esprit de cohésion de la famille et de l'implication du père dans l'éducation, avec une meilleure répartition des rôles, cette initiative apporte un droit supplémentaire à l'homme, sans obligation. Ces quatre semaines constituent un minimum demandé, sachant qu'à ce jour, seul 1 journée est offerte officiellement dans le droit suisse. Plusieurs collectivités publiques ont déjà pu introduire dans leur statut du personnel la mention d'un congé paternité oscillant entre 3 jours et 6 semaines. Il s'agirait d'harmoniser une pratique, correspondant à l'évolution de notre société. 90% des hommes seraient intéressés selon un sondage.

A titre comparatif, dans une vie masculine, 297 jours sont consacrés au service militaire ou 180 jours au service civil, tout en étant libérés du service obligatoire à 34 ans. Ceci n'offusque personne. Le coût net du projet, estimé à 380 millions, correspondrait à l'équivalent d'une hausse de 0.06% du salaire mensuel.

Quelques mots de poésie semblent alors très parlants :

*Je ne sais pas de quoi notre histoire sera faite
Mais je me sens porté, un jour est une fête
Les regards qui caressent et je gagne en amour
comme on gagne en noblesse
C'est ça être Père*

Apprendre à se connaître différemment, avoir le bonheur de partager des moments privilégiés, et soulager également la compagne qui doit elle aussi construire sa vie de mère.

Ainsi, les femmes PDC soutiennent avec conviction cette initiative introduisant le droit individuel du père à pouvoir bénéficier d'un congé paternité de 4 semaines lors de la naissance de son enfant ou à l'accueil de l'enfant lors d'adoption, pouvant être pris de manière flexible dans le délai d'un an après la naissance, et vous encouragent à la signer au plus vite. Délai officiel : novembre 2017.

Le téléchargement de la liste peut se faire à l'adresse : conge-paternite.ch ou la demander au secrétariat

Geneviève Arnold, députée

Comité Femmes

Cette année, l'assemblée générale renouvellera le comité du groupement féminin. Effectivement, sa présidente, Odette Saez, a annoncé son départ, après un bel engagement au sein de ce groupe, en défendant la position de la femme en politique et en portant les valeurs des démocrates-chrétiennes genevoises lors des rencontres inter-cantoniales.

Calendrier 2017

Rencontres mensuelles du mardi, à 18:15, au siège du parti : 16 mai, 27 juin, 12 septembre, 17 octobre, 12 décembre.

Assemblée générale annuelle
11 avril 2017

Pour toute information
et communications diverses :

Odette Saez, présidente
saezodette@hotmail.com – 078 649 91 48



PAPYRUS ENFIN !

Genève compte de nombreux clandestins qui travaillent, pour la plupart, dans l'économie domestique. Depuis plus de quinze ans les autorités genevoises, les syndicats et plusieurs associations tentent de trouver une solution pour normaliser la situation de ces milliers de sans-papiers.

Mardi 21 février 2017, le Conseiller d'Etat Pierre Maudet a annoncé qu'une solution, négociée avec la Confédération, avait été trouvée. Son nom de code : opération « Papyrus ».

Cette opération se compose de trois axes. Le premier est le processus de normalisation des étrangers sans papiers. Il consiste en un assouplissement des critères d'admission ordinaire. Le deuxième est un dispositif de contrôle et d'assainissement des secteurs particulièrement touchés par le travail au noir et la sous-enchère salariale (en priorité celui de l'économie domestique). Enfin, le dernier axe portera sur l'insertion et l'intégration des clandestins.

Le PDC Genève est très satisfait de cette solution négociée entre le canton et la confédération. Notre parti a toujours milité fortement pour une meilleure intégration des clandestins qui vivent dans notre canton.

En effet, rappelons que l'élément déclencheur de ce processus nommé « Papyrus » est né le 26 octobre 1986, lorsque Dominique Follmi, alors Conseiller d'Etat PDC en charge du Département de l'Instruction publique, accompagnait personnellement une petite fille de famille sans-papiers à l'école. Il annonçait que désormais, plus aucun enfants sans-papiers ne serait privé de scolarité ! Martine Brunschwig-Graf, Conseillère d'Etat, a poursuivi cette politique intégrative et humaniste.

En 1999, dans la droite ligne de cette vision de notre société, sur l'invite d'une motion PDC, la Ville de Genève instaurait un accès à l'assurance

maladie pour les enfants inscrits dans ses Institutions de la petite enfance.

En 2005, un groupe de travail, piloté par Dominique Follmi avait été mis sur pied afin de transmettre à Berne, par l'intermédiaire de Martine Brunschwig-Graf, alors Conseillère nationale, un projet de régularisation des sans-papiers genevois. M. Blocher n'avait pas donné suite...

En 2008, au Grand Conseil, une motion PDC, soutenue par Carlo Lamprecht alors Conseiller d'Etat en charge du Département de l'économie, demandait l'accès de l'apprentissage pour les jeunes sans-papiers ayant effectué leur scolarité à Genève, réparant ainsi une injustice qui permettait aux jeunes sans-papiers de s'inscrire uniquement à l'Université. Simultanément, Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat PDC, en charge du Département social et de la santé et Carlo Lamprecht mettaient au point le « Chèque Service » permettant aux employeurs de déclarer le personnel engagé dans l'économie domestique et de payer les charges sociales.

En 2013, Luc Barthassat, alors Conseiller National, a relayé à Berne la proposition de permettre aux jeunes sans-papiers d'accéder à un apprentissage et il a convaincu les groupes les plus frileux de la voter.

Aujourd'hui, Papyrus répond aux invites de la motion PDC 2192, soutenues par les Verts, les Socialistes et Ensemble à gauche demandant la régularisation des sans papiers employés dans l'économie domestique. Cet engagement humaniste, cohérent et pragmatique, permettra de lutter efficacement contre le travail au noir et la traite des être humains et sera à coup sûr un retour sur investissement pour l'économie genevoise qui a besoin que toutes ses forces vives soient encouragées et reconnues.

Anne Marie von Arx-Vernon, députée PDC



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU PDC VERNIER :

PENSER PDC !



6h30, Yves Magnin: Réveil, penser AG PDC, où est le procès-verbal de l'AG de l'année passée ?

Patricia Aubert: Zut, combien de personnes pour le repas ? Un coup de fil au président. Quoi, en l'absence de notre secrétaire perpétuelle, Josette Monnier, je dois prendre le procès-verbal. Il aurait pu engager Pénélope ! Trop tôt, pas eu le réflexe de l'enguirlander.

8h00, Christophe Dulex: Jean-Claude Blanc s'inquiète du vin à apporter pour l'apéro. Ah, enfin, Yves cesse de pédaler sur son vélo pour répondre. Conciliabule sur les interventions de chacun.

11h30, Yves Magnin: Reprise des projets déposés au Municipal et articles de l'année. Bon boulot, le PDC a été sur tous les sujets chauds. Relances pour s'assurer de la présence de tous.

9h30, Christophe Dulex: Sympa, Jacky et Christiane Lorand offrent leurs meilleurs petits fours du monde et les desserts. Commande de fleurs et nouvelles rassurantes de Pierre Girod.

12h15, Patricia Aubert: Vive la pause pour préparer mon rapport de trésorière. Content d'avoir passé les salves des vérificatrices, Christiane Lorand et Denise Kessler. Zut, où est le budget ?

12h30, Christophe Dulex: La brasserie du Lignon prépare un bon menu et moi le sujet des réfugiés.

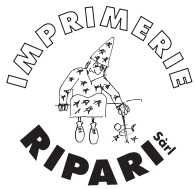
17h45, les trois: C'est chaud, foutus bouchons, où sont les clefs de la buvette ? Me voilà arrivée, tout est en place. Aie, pendu au téléphone, je désespère de pouvoir rejoindre l'AG.

18h30, Christophe Dulex: Tiens, le président est à l'heure, je m'en grille une dernière.

18h30, tous: Retrouvailles avec la famille PDC de Vernier. Big kiss à Julia Viret qui, du haut de ses 94 printemps, est toujours aussi alerte. Une centaine de membres selon les GO, une trentaine selon les scrutateurs, l'ordre du jour est épuisé, nous aussi. Le projet de 150 mineurs non accompagnés à Aire exacerbe les passions. Le PDC Vernier a divulgué ce projet secret afin que l'extrême droite ne s'en empare pas. Christophe Dulex résume nos multiples actions et celles de l'association des intérêts d'Aire-le-Lignon. Une pétition au Grand Conseil, une séance publique avec M. Poggia, mais sans le CA de Vernier trop occupé, diverses interventions pour marquer notre accord de les accueillir, mais pas ce nombre, avec un concept socio-éducatif et un encadrement pour une réelle intégration. Courroux face à l'omerta du CA qui a prétendu ne pas connaître ce projet alors que l'un de ses membres appartient à la taskforce du Conseil d'Etat et n'est autre que le vice-président de l'Hospice général, porteur du projet... Un peu d'espoir pour le bon sens lorsque le Municipal vote à l'unanimité (-1 voix MCG) notre résolution, soulagement à la lecture des rapports officiels sociaux sur la nécessité de petites structures d'accueil (40 mineurs) et l'engagement de notre députation de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat.

20h00, tous: Apéritif et à table. Tout le monde est resté. L'heure d'échanger sur tout et rien. Les rires s'enchaînent à l'évocation de certaines anecdotes... Il vous faudra venir l'année prochaine si vous voulez les connaître

*Yves Magnin
Président PDC Vernier*



**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch

BOSSON
Chaudières SA

Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

SE CHAUFFER AU MAZOUT
LA BONNE SÉLECTION

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24, charbon,
bois de cheminée, charbon de bois,
gaz, location de grills/broches,
révision de citernes.

BOCCARD PARCS et JARDINS SA

Une force de la nature.

Route de la Croix-en Champagne 6 - La Petite-Grave - 1236 Cartigny
Tél. 022 798 43 43 - Fax 022 791 05 52



Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch

26, route de Pré-Marais
1233 Bernex
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch



Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine
Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Le bonheur d'une naissance

Clinique des Grangettes
Genève